



Suite aux décisions gouvernementales Covid 19, notamment l'application d'un couvre-feu à 18 heures dans certains départements, la Direction générale a rappelé aux directions locales les consignes à respecter :

- télétravail,
- respect des gestes barrières,
- limitation drastique des réunions en présentiel,
- une attention toute particulière envers les trésoreries hospitalières,
- et limitation des afflux de public.

Un modèle d'attestation dérogatoire de circulation a été diffusé.

Les chefs / cheffes de services seront contacté.es d'ici lundi pour répondre aux interrogations que les agents pourraient se poser.

Les organisations syndicales locales seront également contactées et informées des dispositions prises.

En cas de difficultés, n'hésitez surtout pas à nous contacter.

Public: [Infos / actions COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank